

AFFAIRE n° 21.

O B J E T : Transfert de subvention concernant l'inscription des opérations programmées sur les listes d'urgence 1976, 1978 et 1979.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis avait obtenu sur les listes d'urgence 1976, 1978, 1979 l'inscription des opérations suivantes :

- 6 classes maternelles + 1 réfectoire + 1 logement à VAUBAN
- 5 classes maternelles + 1 réfectoire + 1 logement à CAMP OZOUX
- 5 classes maternelles + 1 réfectoire + 1 logement à PRIMA
- 1 classe maternelle + 1 réfectoire à CANAL DU BRULE.

Ces différentes réalisations ne pouvant se faire pour divers motifs et notamment du fait de l'émigration de la population de ces secteurs, la Municipalité de Saint-Denis a demandé que ces divers crédits soient affectés sur les projets suivants :

- 8 classes primaires + 2 logements + 1 réfectoire à MOUFIA
- 4 classes maternelles + 1 logement + 1 réfectoire à MOUFIA
- 4 classes maternelles + 1 logement + 1 réfectoire à BELLEPIERRE
- 2 classes maternelles + 1 réfectoire à Chemin Finette Sainte-CLOTILDE

Le Préfet nous ayant fait connaître son accord pour ce transfert, je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le nouveau programme établi
- de m'autoriser à solliciter une subvention du Ministère de l'Éducation.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. MONDON - Pensez-vous que la construction de cette école maternelle à Prima soit indispensable ?

M. Marcel HOARAU - La plupart du temps, ce sont les inspecteurs qui proposent la construction d'écoles maternelles, et c'est en général approuvé par le Vice-Rectorat.

Mise aux voix, la question est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

UC - St Denis le 13 Février 1980
P/le Préfet, le Secrétaire Général
signé: Patrice Maguier
Pour Copie Certificat Confiance
de Chef de Bureau clé signé
signé: Jacques de Coste